



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 11 mai 2015 à 16 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents lors de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini et M. le conseiller Daniel Forget.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

202/11-05-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Sigouin
Appuyé par Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Travaux supplémentaires pour la mise en service du nouveau système de pompage – Ajout au contrat (appel d'offres numéro 2014-06)
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

203/11-05-15

REPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU SYSTÈME DE POMPAGE – AJOUT AU CONTRAT (APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-06)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2014-06 portant sur le remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation dans le secteur L'Annonciation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015

CONSIDÉRANT que, suite à la mise en service du nouveau système de pompage, il a été constaté que des travaux supplémentaires non prévus à l'appel d'offres numéro 2014-06 doivent être réalisés pour assurer le bon fonctionnement du système, notamment, l'installation d'une conduite de dérivation et d'une vanne de surpression;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder un ajout au contrat déjà octroyé le 4 août 2014 par la résolution numéro 293/04-08-14 à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » afin de réaliser lesdits travaux nécessaires au bon fonctionnement du nouveau système de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Lacasse
Appuyé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » un ajout à leur contrat octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2014-06 afin de réaliser des travaux supplémentaires non prévus audit appel d'offres numéro 2014-06 pour assurer le bon fonctionnement du nouveau système de pompage, notamment, l'installation d'une conduite de dérivation et d'une vanne de surpression, tel ajout de contrat au montant forfaitaire de 32 014,69 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 30 avril 2015 présentée dans le cadre de l'avis de changement numéro 018 (AVC-18) et tel qu'accepté par les parties au dossier (ingénieur, compagnie, Ville).

Que la présente dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 230.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de cet ajout de contrat.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

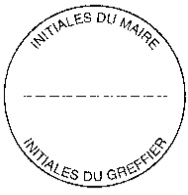
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Yves Sigouin
Appuyé par Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 16 h 07.

ADOPTÉE

204/11-05-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse